



Poitiers, le 01/03/2021.

« LE DIALOGUE SOCIAL POUR LES NULS »

**Edition spéciale du SPIP DE LA VIENNE !**

**“Ça a les contours du dialogue social, ça respecte les règles du dialogue social, c'est du dialogue social” !!!**

**Le dialogue social**, selon l'Organisation Internationale du Travail inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement **d'échange d'information...**

Le CTS prévu le 26/02/2021 a été annulé, faute de secrétariat permanent, Dans l'attente d'un prochain CTS, la Direction du SPIP a proposé, aux OS, dont la CGT SPIP 86 et non aux seuls représentants du personnel, de participer à un temps d'échange (cf. définition OIT).

La CGT SPIP 86 a accepté cette proposition et souligne la qualité des échanges qui se sont déroulés à cette occasion,

Est-il nécessaire de rappeler la nature des enjeux actuels au SPIP 86 (charge de travail exponentielle, augmentation significative des risques psychosociaux, télétravail...)?

Dans ce contexte de RPS accrus, face à de tels enjeux, la CGT qui, elle, a le sens des responsabilités, s'impose de préserver chaque espace de dialogue social quand il se présente.

Par le passé, il a souvent été reproché à la CGT sa “rigidité” s'agissant du respect des règles du dialogue social. Certains allant même jusqu'à dénoncer “son entêtement”, empêchant selon eux, par là même le service d'avancer.

Ce n'est donc pas sans une certaine émotion que nous constatons que désormais, il pourrait lui être reproché sa trop grande “souplesse” en la matière.

**À l'impossible nul n'est tenu**, la CGT SPIP 86 avec humilité reconnaît donc son incapacité à satisfaire les éternels insatisfaits.

Que le syndicat majoritaire ait choisi de s'exclure de ce temps d'échange, lui qui se targue d'entendre les agents, peut interroger...

**Petit retour en arrière...** Voilà 2 CTS que ledit syndicat n'a pas émis la moindre réserve, observation, pas même un léger soupire d'indignation, dans le déroulement des CT.

L'absence de secrétariat au CT n'a pas- jusqu'il y a encore très peu de temps- non plus suscité un début de réaction chez la représentante du SNEPAP.

Bien évidemment, la CGT SPIP 86 "se félicite" que le syndicat majoritaire ait finalement pris connaissance des règles qui régissent un CTS. Nous ne doutons pas un instant que le respect de la confidentialité des débats soit la prochaine ambition de sa représentante.

**Franchir le Rubicon** reviendrait-il alors à dire qu'il y a "des bons et des mauvais syndicalistes"? Chacun est libre de son appréciation sur le sujet!

Pour la CGT SPIP 86, une chose est certaine, il y a des syndicalistes qui ont des convictions, un sens aigu de l'engagement, un attachement viscéral aux valeurs fondatrices du service public, pour qui l'intérêt général ne peut être la somme d'intérêts particuliers et il y a les autres... Ceux pour qui représentation syndicale rime avec petits arrangements entre amis et défense d'intérêts partisans.

Le prochain CTS doit se tenir en principe le 17/03/2021 (l'absence du SNEPAP n'ayant pas permis de s'assurer de la disponibilité de sa représentante sur cette date).

À l'ordre du jour déjà connu, s'ajoutent le DUERP et la fiche "Permanence SAS".

**CGT Insertion Probation 86.**